

FuelClear™ M15 Fuel Biocide

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version: 1.1

Date de révision: 11/04/2024

Date d'impression: 30/09/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : FuelClear™ M15 Fuel Biocide**Code du produit :** FMB15**UFI:** NEM9-N0WD-H001-DTXY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide pour application industrielle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Fuelcare Limited
Mercury House
Shrewsbury Business Park
Shrewsbury
SY2 6LG
UNITED KINGDOM

Service responsable : +44 (0)1743 360784
info@fuelcare.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour les urgences multilingues 24/7, veuillez appeler +44 1865 407333



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1C - H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 - H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 - H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 - H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 - H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Prévention:

P261	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P310	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
--------	--

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Composants

No. -CAS No. -CE No. -INDEX Numéro d'enregistrement	Nom Chimique	Classification	Concentration (w/w)
55965-84-9 613-167-00-5	5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone	Acute Tox. - 3 - H301 Acute Tox. - 2 - H330 Acute Tox. - 2 - H310 Skin Corr. - 1C - H314 Eye Dam. - 1 - H318 Skin Sens. - 1A - H317 Aquatic Acute - 1 - H400 Aquatic Chronic - 1 - H410 EUH071	>= 1 - < 2,5 %
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 64 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,33 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 87,12 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Limites de concentration spécifiques (Règlement (CE) n° 1272/2008)

No. -CAS No. -CE	Nom Chimique	Classification	Concentration (w/w)
55965-84-9	5-Chloro-2-methyl- 3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone	Skin Corr.1C; H314 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Skin Sens.1A; H317 Eye Dam.1; H318	>= 0,6 % 0,06 - < 0,6 % 0,06 - < 0,6 % >= 0,0015 % >= 0,6 %

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Consulter un médecin. S'éloigner de la zone dangereuse. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Protection pour les secouristes: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Se rincer IMMEDIATEMENT sous une douche. Enlever les vêtements contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Un examen médical immédiat est requis. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Ne pas emporter les vêtements à laver à la maison. Eliminer les chaussures souillées, ceintures et autres articles en cuir.

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

En cas de contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un medecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques: Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Corrosif pour les voies respiratoires. Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: CE PRODUIT EST TRES IRRITANT: Il n'est pas recommandé de faire vomir. D'éventuelles lésions des muqueuses peuvent contre-indiquer un lavage gastrique. Prendre toutes mesures pour éviter convulsions et choc respiratoire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Employer des moyens d'extinction adaptés au feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand debit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: Pas d'information disponible.

Produits de combustion dangereux: La combustion dégage des fumées toxiques pouvant contenir: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de métaux, Oxydes de soufre, Composés halogénés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Information supplémentaire: Isoler immédiatement la zone sur au moins 100 mètres dans toutes les direc. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Minimiser l'exposition. Ne pas respirer les fumées. Endiguer l'écoulement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Lors du nettoyage des déversements et de la désactivation du produit, porter un appareil de protection respiratoire avec cartouche de protection contre les vapeurs organiques et les gaz acides et un filtre anti-poussières/ brouillard approuvé CEN (ou un équivalent). En cas d'exposition au produit pendant les opérations de nettoyage, retirer IMMEDIATEMENT tout vêtement contaminé, savonner et rincer la peau atteinte. Pour de plus amples renseignements, sereporter à la Section PREMIERS SECOURS.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: ATTENTION: Ne pas rejeter dans les égouts ou dans l'environnement. Absorber les rejets accidentels au moyen de matériaux absorbants solides du type vermiculite ou autres et collecter les produits usagés dans des récipients appropriés en vue d'une élimination ultérieure. Désactiver l'aire exposée au moyen d'une solution à 5% de bicarbonate de soude et de 5% d'hypochlorite de sodium dans l'eau. Utiliser cette solution de décontamination à raison de 10 volumes de solution par volume de rejet. Laisser agir 30 minutes. Laver l'aire contaminée à grande eau et collecter les effluents pour traitement selon la législation en vigueur. Ne pas traiter l'absorbant usagé avec la solution de désactivation mais se reporter à la section 13 pour informations sur l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques: Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ce produit est corrosif. Avant toute manipulation, se référer à la Section CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. Ne pas manipuler près de nourriture ou d'eau potable. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Tel que, ce produit peut libérer lentement du gaz (principalement du dioxyde de carbone). Pour éviter la montée en pression ce produit est emballé, lorsque cela est nécessaire, dans un conteneur spécialement équipé d'aérations. Conserver ce produit dans le conteneur d'origine en dehors de toute utilisation. Le conteneur, lorsque équipé tel que, doit être stocké et transporté dans une position verticale afin d'éviter tout épanchement à travers les aérations où ses adaptations. Ne pas stocker ce produit dans des conteneurs en: acier Ne pas entreposer à proximité d'aliments pour humains et pour animaux, ni d'engrais. LES RECIPIENTS VIDES PEUVENT ÊTRE DANGEREUX. Ils contiennent des résidus du produit. Suivre les indications portées sur les FICHES DE DONNEES DE SECURITE et les étiquettes même si les récipients sont vides. Date d'expiration basée sur la conservation de plus de 95% de matières actives dans des conditions de température de stockage comprises entre 20 et 25°C (68°F-77°F).
Température de stockage recommandée: 1 - 55 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les

valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Protection des yeux : Porter des lunettes de protection à coquilles fermées et écran facial (EN166). Les appareils de protection des yeux doivent être compatibles avec les appareils de protection respiratoire utilisés. Porter des lunettes de protection à coquilles fermées et écran facial (EN166)

Protection des mains: Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Caoutchouc butyle - IIR Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Néoprène Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle - PVC Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du corps: Porter selon besoins: Tablier résistant aux produits chimiques Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Protection respiratoire : L'emploi typique de cette matière n'entraîne pas, en milieu de travail, des expositions qui dépassent les limites d'exposition mentionnées dans la Section "Renseignements sur les limites d'exposition". Dans les rares situations où les limites d'exposition mentionnées sont dépassées; il faut adopter un programme de protection respiratoire conforme aux exigences des directives 89/686/EEC et des standards EN133 et 134. Pour les concentrations allant jusqu'à 10 fois la limite d'exposition stipulée, porter un respirateur approuvé CE à demimasque (EN140) ou un respirateur à adduction d'air à masque complet (EN 136) équipé de cartouches de protection contre les vapeurs organiques (EN 14387) et de filtres à particules (EN143), conforme aux normes européennes et marqués CE (ou l'équivalent), correctement ajusté. En présence d'une bruite d'huile, combiner avec des filtres à particules FFP3 (EN143). Pour les très rares situations où l'exposition pourrait dépasser considérablement les limites d'exposition mentionnées (c'est-à-dire plus que 10 fois plus grande), ou en cas d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome au mode de demande par pression ou un respirateur à adduction d'air pur à masque complet au mode de demande par pression, approuvé par CEN (ou l'équivalent), correctement ajusté, avec dispositif d'évacuation d'urgence. Voir la SECTION 6, Mesures à prendre en cas de fuite accidentelle, pour connaître les exigences quant au respirateur ou aux vêtements de protection pour le nettoyage des déversements et la décontamination de cette matière.

Mesures de protection: Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection Les installations de stockage ou d'utilisation de ce produit doivent être équipées d'un rince-oeil et d'une douche de premiers secours.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore à jaune clair, clair
Odeur	aromatique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Point de congélation	< -20 °C
Point/intervalle d'ébullition	229,00 °C (1.013 hPa)
Inflammabilité	Solvant
Limite d'explosivité, supérieure /	Non applicable
Limite d'inflammabilité supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure /	Donnée non disponible
Limite d'inflammabilité inférieure	
Point d'éclair	138 °C
	Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Température d'inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
pH	4,4
	Concentration: 100 %
Viscosité, dynamique	97,800 mPa.s (25,00 °C)
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: env. -0,486 - 0,401
Pression de vapeur	0,08 hPa
	de solvant
Densité relative	1,044 (25 °C)
Densité	1,04 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	0,6500
	(Air = 1.0)
Caractéristiques de la particule	Non applicable
Taille des particules	

9.2 Autres informations

Explosifs	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Auto-inflammation	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	< 1,00
	(Butylacetato=1)
Tension superficielle	Donnée non disponible
Poids moléculaire	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

10.4 Conditions à éviter: Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles: Matières à éviter: Oxydants, Amines, Agents réducteurs, mercaptan.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de soufre, chlorure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë: Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, femelle): 3.723 mg/kg

DL50 (Rat, mâle): 3.600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 (Lapin, femelle): > 3.600 mg/kg

DL50 (Lapin, mâle): 3.500 mg/kg

Composants: 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): 64 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): 0,33 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 (Lapin) 87,12 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures.

Composants: 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:

Résultat: Corrosif, catégorie 1C - réactions observées à la suite d'une exposition de une à quatre heures et d'une période d'observation allant jusqu'à 14 jours.

Remarques: Un bref contact peut provoquer des brûlures cutanées. Les symptômes comprennent de la douleur, une vive rougeur locale et des lésions aux tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Produit**Espèce :** Lapin**Résultat :** Effets irréversibles sur les yeux**Remarques :** Dans les tests de dommages oculaire / irritation de l'oeil menées dans l'oeuil en conformité avec les norms BPL, le produit a causé des effets étant non-réversibles dans les 21 jours. Sur la base de ces observations, le produit est considéré comme provoquant de graves dommages pour les yeux.**Composants:** 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:**Remarques :** Risque de lésions oculaires graves.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée:** Peut provoquer une allergie cutanée.**Sensibilisation respiratoire:** Non classé sur la base des informations disponibles.**Produit****Voies d'exposition:** Contact avec la peau**Résultat:** A un effet sensibilisant.**Voies d'exposition :** Inhalation**Remarques :** Concernant la sensibilisation respiratoire: Aucune donnée trouvée.**Composants:** 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:**Type de Test :** Test de Maximalisation**Voies d'exposition :** Contact avec la peau**Espèce :** Cochon d'Inde**Méthode :** OCDE ligne directrice 406**Résultat :** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**BPL :** oui**Type de Test :** Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)**Voies d'exposition :** Contact avec la peau**Espèce :** Souris**Méthode :** OCDE ligne directrice 429**Résultat :** Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.**BPL :** oui**Mutagenicité sur les cellules germinales:** Non classé sur la base des informations disponibles.**Composants:** 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:**Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation :** Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.**Cancérogénicité:** Non classé sur la base des informations disponibles.**Composants:** 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:**Cancérogénicité - Evaluation :** N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.**Toxicité pour la reproduction:** Non classé sur la base des informations disponibles.**Composants:** 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:**Toxicité pour la reproduction- Evaluation :** Pas toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Corrosif pour les voies respiratoires.

Composants: 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:

Evaluation : Ce matériau est corrosif. On peut s'attendre à l'irritation des voies respiratoires supérieures ou à la corrosivité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants: 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants: 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants: 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:

Toxicité pour les poissons :

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,16 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,027 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,0014 mg/l

Point final: Taux de croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,0063 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les poisons (Toxicité chronique)

NOEC: 0,05 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Type de Test: Essai en dynamique

NOEC: 0,02 mg/l

Durée d'exposition: 36 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,1 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Essai en dynamique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

100

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants: 5-Chloro-2-methyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Methyl-3(2H)isothiazolone:

Biodégradabilité

Résultat: Biodégradation (métabolisme aquatique): 5-Chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one (CMIT): $t_{1/2}$ en conditions anaérobies = 0.2 jour. $t_{1/2}$ en conditions aérobies = 0.38 – 1.3 jours. 2-Methyl-4-isothiazolin-3-one (MIT): $t_{1/2}$ en conditions aérobies = 0.38 – 1.4 jours.

Remarques: Considéré comme rapidement dégradable dans l'environnement.

Biodégradation: < 50 %

Durée d'exposition: 10 jr

Résultat: Biodégradable

Biodégradation: 62 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Biodégradation: 98 %

Durée d'exposition: 48 jr

Méthode: Etude de simulation

Substance d'essai: CAS 2682-20-4 (2-méthylisothiazol-3(2H)-one)

Remarques: Considéré comme rapidement dégradable dans l'environnement.

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 50 %

Durée d'exposition: 29 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Substance d'essai: CAS 2682-20-4 (2-méthylisothiazol-3(2H)-one)

BPL: oui

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Substance d'essai: CAS 2682-20-4 (2-méthylisothiazol-3(2H)-one)

BPL: oui

Substance d'essai: CAS 26172-55-4 (5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one)

Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Type de Test: aérobique

Concentration: 6 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 98 %

Durée d'exposition: 2 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 302B

Substance d'essai: CAS 26172-55-4 (5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one)

Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Photodégradation

Dégradation (photolyse directe):

Dégradation par périodes de demi-vie: 0,2 jr

Dégradation (photolyse indirecte):

Dégradation par périodes de demi-vie: 0,38 - 1,3 jr

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants: 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Méthyl-(2H)isothiazolone:

Bioaccumulation

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Substance d'essai: CAS 2682-20-4 (2-méthylisothiazol-3(2H)-one)

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

log Pow: -0,486

Méthode: mesuré

Remarques: 2-méthyl-4-isothiazol-3-one (MIT):

log Pow: 0,401

Méthode: mesuré

Remarques: 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

12.4 Mobilité dans le sol

Composants: 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Méthyl-3(2H)isothiazolone:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Koc: 28

Méthode: Evalué(e)

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants: 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)isothiazolone mixt. with 2-Méthyl-3(2H)isothiazolone:

Evaluation : La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit

Information écologique supplémentaire: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Incinérer le liquide et les solides contaminés, suivant la réglementation en vigueur. L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés: Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit. Se conformer aux recommandations de l'étiquette même lorsque le conteneur est vide. Une élimination ou une réutilisation inappropriée de ce conteneur peut être dangereuse et illégale. Se référer aux réglementations fédérales, des états et locales applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADN:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3265
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (MIXTURE OF 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe 8
14.4 Groupe d'emballage	Groupe d'emballage : III Code de classification : C3 Numéro d'identification du danger : 80 Étiquettes : 8



14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement: oui
--	-------------------------------------

ADR:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3265
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (MIXTURE OF 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe 8
14.4 Groupe d'emballage	Groupe d'emballage : III Code de classification : C3 Numéro d'identification du danger : 80 Étiquettes : 8



14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement: oui
--	-------------------------------------

RID:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3265
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.(MIXTURE OF 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1))

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C3

Numéro d'identification du danger : 80

Étiquettes : 8


14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: oui

IMDG:
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (MIXTURE OF 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

EmS Codice: F – A, S – B


14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : oui

IATA (Cargo):
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3265

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (MIXTURE OF 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4 Groupe d'emballage

Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 : 60,00 L

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8


14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: oui

IATA (Passager):
14.1 Numéro ONU ou numéro

UN 3265

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

d'identification**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (MIXTURE OF 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE AND 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8

14.4 Groupe d'emballage

Instructions de conditionnement (avion cargo): 852 : 5,00 L

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

**14.5 Dangers pour l'environnement** Dangereux pour l'environnement: oui**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Remarques sur les dangers et la manipulation: Légèrement corrosif. Matières dangereuses du point de vue de l'environnement. Tenir à l'écart des denrées alimentaires

La(Le)s classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII): Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3. Ne pas utiliser à des fins de tatouage.

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs: Non applicable.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59): Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: Non applicable.

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable.

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers : N'est pas interdite ni/ou contrôlée.

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable.

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100t	200t

Maladies Professionnelles (Code de la sécurité sociale - Art. L461-2 à L461-7 et Art. R-461-3, France): 84

Suivi individuel renforcé (Code du travail - Art. R4624-23): Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9): 4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Skin Corr.

Corrosion cutanée

Skin Sens.

Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable.

Information supplémentaire**Classification du mélange:**

Skin Corr. 1C - H314

Eye Dam. 1 - H318

Skin Sens. 1 - H317

Aquatic Acute 1 - H400

Aquatic Chronic 1 - H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.